

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 1^{er} MAI 2013 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Grégoire Rapaz

Excusés : Mme Christine Blatti Villalon ainsi que MM. Denis Aviolat, Bertrand Burnier, Pierre Droz et Pierre Echenard

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte des modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2. ASSERMENTATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS

3. NOMINATION DE 2 NOUVEAUX SUPPLEANTS A LA COMMISSION DE GESTION

4. NOMINATION DE 2 NOUVEAUX SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 sur le préavis no 2012/17 concernant la construction d'un trottoir franchissable à la sortie amont des Posses, le long de la RC715d, entre le chemin d'Enhaut et le sentier d'accès à la gare BVB

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. E. Maendly

Rapporteur pour la commission des finances

Mme C. Aeschlimann

5.2 sur le préavis no 2012/18 concernant la mise en conformité de l'"Annexe 1" des statuts de l'"Association de communes Police du Chablais vaudois"

Rapporteur pour la commission ordinaire

Mme A. Cretton

5.3 sur le préavis no 2013/01 concernant la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. M. Mundler

Rapporteur pour la commission des finances

Mme M. Marsden

5.4 sur le préavis no 2013/02 concernant le réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. J.-F. Cossetto

Rapporteur pour la commission des finances

M. M. Giorgianni

6. POSTULAT DE MME LA CONSEILLERE C. ROCHAT INTITULE "QUEL AVENIR POUR LES CONSULTATIONS ET GARDES MEDICALES A BEX?"

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

8. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président mentionne les diverses manifestations auxquelles il a participé ou a été convié. Il donne également connaissance des courriers reçus, soit : les lettres de la Municipalité en accompagnement des préavis traités ce soir et les lettres de démission de Mmes Sarah Steiner, Valérie Passello et Angéline Chanez-Comte. Il donne aussi lecture d'une correspondance adressée au Conseil communal par un nouveau citoyen bellerin qui s'inquiète du trafic de drogue dans nos rues.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Président demande à Messieurs Fabrizio Ragno et Tristan Matile de venir se placer devant l'assemblée. Il donne lecture du serment et chacun prononce, à l'appel de son nom, la phrase "Je le promets" en levant la main droite.

3. NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX SUPPLEANTS A LA COMMISSION DE GESTION EN REMPLACEMENT DE MME N. MOREX ET DE M. J.-L. SIMEON, DEVENUS MEMBRES SUITE A DES DEMISSIONS

Monsieur le Conseiller P. Athanasiades présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller U. Wenger.

Madame la Conseillère E. Comte présente, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller G. Rapaz.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamation.

4. NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES FINANCES EN REMPLACEMENT DE MME A. CHANEZ-COMTE ET DE M. A. MICHEL, DEMISSIONNAIRES

Monsieur le Conseiller E. Capancioni présente, au nom du groupe PLR, la candidature de Monsieur le Conseiller Y. Cosandey.

Madame la Conseillère E. Comte présente, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller Ch. Roesler.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamation.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 Sur le préavis no 2012/17 concernant la construction d'un trottoir franchissable à la sortie amont des Posses, le long de la RC 715d, entre le chemin d'Enhaut et le sentier d'accès à la gare BVB

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère C. Aeschlimann donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller F. Meili déplore qu'une fois de plus les hauts du village soient privilégiés plus particulièrement au profit de la zone industrielle où, rappelle-t-il, une motion pour des travaux identiques a été déposée il y a plus de 7 ans.

Madame la Conseillère A. Bielmann demande si la proposition de la commission d'installer des cellules photovoltaïques sur les candélabres est un amendement. Monsieur le Conseiller E. Maendly lui répond qu'il s'agit uniquement d'un vœu des membres de la commission.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- d'autoriser la pose de l'éclairage public sur le mur en amont de la RC715d entre la sortie du village et le sentier d'accès à la gare pour sécuriser la bande longitudinale pour piétons qui sera marquée au sol par les Services de l'Etat;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 65'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte no 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 6'500.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

5.2 Sur le préavis no 2012/18 concernant la mise en conformité de l'"Annexe 1" des statuts de l'"Association de communes Police du Chablais vaudois"

Madame la Conseillère A. Cretton donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la mise en conformité et la teneur des articles 1 à 10 de l'"Annexe 1" des statuts de l'"Association de communes Police du Chablais vaudois"

5.3 Sur le préavis no 2013/01 concernant la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance

Monsieur le Conseiller M. Mundler donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller Y. Cosandey s'étonne qu'il ne soit pas fait mention des subventions pouvant être octroyées par la Confédération et par le canton dans le cadre des améliorations thermiques.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise qu'effectivement cette possibilité a échappé au service technique et qu'il interviendra immédiatement auprès de qui de droit afin que les recherches et démarches éventuelles soient effectuées.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins une abstention :

- d'autoriser la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 96'500.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique "Bâtiments et constructions", compte 9143.001;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 9'650.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

5.4 Sur le préavis no 2013/02 concernant le réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Cosandey s'inquiète de la protection des piétons sur le trottoir de l'avenue de la Gare, en particulier entre le chemin de la Pensée et le chemin de Montaillet. Elle dépose un amendement.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz reconnaît que la proposition déposée n'est pas idéale mais que c'est la moins mauvaise dans l'immédiat. La fermeture complète de ces axes n'est actuellement pas possible car il s'agit de laisser l'accès aux propriétés. Des tests et des comptages seront effectués et il pense qu'à moyen terme ces axes ne seront presque plus utilisés.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que lors d'une demande de zone 20, la commission cantonale de vitesse effectue des comptages et procède à la pose d'un radar avant de prendre une décision. Dans le cas qui nous occupe, il est fort probable que les usagers ne circuleront même pas à 20 km/h et que cette demande ne devrait pas aboutir. Il propose qu'un signal "Riverains autorisés" soit placé au nord du tronçon pour la période d'essai.

Au vu des éléments avancés, Madame la Conseillère C. Cosandey retire son amendement.

Monsieur le Conseiller F. Meili demande, vu les coûts estimés à près de 1 million ne provenant pas de soumissions rentrées et comme demandé par les commissions, que la Municipalité tienne le Conseil au courant lors des rentrées des soumissions afin de déterminer si le total est dans les prévisions du préavis.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz s'engage à faire le nécessaire dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins quelques abstentions :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 970'000.--;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "ouvrages de génie civil et d'assainissement", compte 9141.001 et de l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 32'400.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

6. POSTULAT DE MME LA CONSEILLERE C. ROCHAT INTITULE "QUEL AVENIR POUR LES CONSULTATIONS ET GARDES MEDICALES A BEX?"

Madame la Conseillère C. Rochat lit son postulat dont le texte est reproduit ci-après :

"Quel avenir pour les consultations et gardes médicales à Bex ?"

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques temps déjà, je me pose des questions sur l'avenir des consultations et gardes médicales à Bex, une problématique qui me tient à cœur et que par ce postulat j'aimerais partager avec vous.

Plusieurs facteurs m'ont interpellée et incitée à faire cette démarche :

- *Le transfert de l'hôpital du Chablais sites de Monthey et d'Aigle sur le site de Rennaz*
- *La pénurie prochaine de médecins dans la commune au vue de l'âge des praticiens exerçant actuellement dans notre région*
- *L'augmentation de la population bellerine*
- *Les projets en cours des communes voisines telles que des collaborations intercommunales pour l'organisation des soins de proximité*

*Devant cette interrogation, il me semble que le temps de penser **ensemble** à la façon dont on pourra assurer durablement à la population de Bex un accès à une médecine de proximité et à des médecins de premier recours, est arrivé.*

A mon avis, la Municipalité devrait créer un groupe de travail, afin de réfléchir à la direction à suivre. Il faut que la politique communale rejoigne les besoins à venir de la population en termes de consultations médicales.

Il existe actuellement plusieurs modèles de développements médico-sociaux qui ont fait leurs preuves dans différentes régions helvétiques : des maisons médicales de garde, des permanences ou des maisons de la santé.

Une solution qui à première vue pourrait être plus aisément réalisable serait de faciliter la création d'un cabinet médical de groupe avec pourquoi pas un cabinet de physiothérapie, un médecin-dentiste. Ce pôle médical pourrait être par exemple localisé dans l'un des bâtiments qui abritent des appartements protégés.

Nous sommes tous conscients qu'il est très difficile de faire venir en zone périurbaine de jeunes médecins. Dans ces conditions, il faut impliquer les médecins eux-mêmes afin qu'ils soient partie prenante dans l'organisation future.

Offrir à la population de notre Commune une solution en termes d'accès aux soins de proximité devrait être une priorité pour les années à venir. Et c'est à l'exécutif et au législatif de donner une impulsion au développement d'un projet tel que présenté plus haut. Il est en effet nécessaire que la politique communale soit initiatrice et partie prenante d'un tel projet afin que les demandes de nos citoyens soient entendues dans ce domaine.

Dans ces conditions, je demande donc :

- *Que la Municipalité nous présente sa vision pour garantir l'accès aux soins de proximité pour tous les habitants de la Commune de Bex*
- *Que la Municipalité mette en œuvre un groupe de travail afin d'organiser et coordonner les différents intervenants*

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, il est temps d'agir, de collaborer et de mettre en place un tel type de projet permettant de conserver de la qualité de vie dans notre commune, la santé étant l'une des préoccupations principales de nos concitoyens.

Et comme je l'ai déjà rappelé, le temps presse. N'attendons pas minuit moins cinq pour nous mettre au travail, sinon on risque de se retrouver comme Cendrillon...

Mais les contes ne finissent pas toujours bien !

*Claudia Rochat, Conseillère communale PS
Bex, le 26.04.2013"*

Une majorité des membres présents le souhaitant, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat informe l'assemblée sur les comptes 2012. Ceux-ci sont meilleurs que la prévision annoncée par le budget, principalement en raison de la péréquation financière et d'encaissements fiscaux plus élevés.

Il informe Monsieur le Conseiller Maendly qu'une réponse sera donnée prochainement à sa motion. Elle parviendra à chacun par écrit mais il remercie d'ores et déjà Monsieur Maendly de son intervention qui a été très utile à la Municipalité dans le cadre du litige qui l'opposait aux FMA.

Monsieur le Municipal D. Hediger remercie chaleureusement l'ensemble des partis politiques pour leur implication dans le cadre de la journée "Coup de balai". Il aurait souhaité une plus grande implication de la part de l'école mais celle-ci prodigue, par d'autres biais, des informations en relation avec l'environnement. Il aurait également souhaité remercier personnellement Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon qui a réuni un groupe d'une quarantaine de personnes issues du centre EVAM.

Il relève également le grand succès du mouvement "La Suisse bouge" avec, pour certains cours, plus d'une centaine de participants. Il donne rendez-vous à tous pour la dernière "étape", soit le tour du Montet.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz invite chacun de se rendre à Morges à la Fête de la Tulipe les 4 et 5 mai prochains, journées de la Commune de Bex. Samedi, notre Commune sera représentée par le groupe Les Boutons d'Or et dimanche par le chœur-mixte Le Muguet.

Madame la Municipale E. Desarzens communique que les travaux de l'ancien bâtiment administratif avancent comme convenu et qu'il sera mis à disposition des élèves à la rentrée. Un concours a été lancé dans quelques classes pour lui trouver un nom.

En ce qui concerne le projet de la Servanne, la commission ad hoc continue à étudier chaque point afin d'optimiser le concept et rechercher les pistes d'économies possibles. Actuellement, le projet est devisé à 23 millions de francs.

Elle invite également les conseillers à participer à la Fête des voisins, le vendredi 31 mai 2013, manifestation organisée dans le cadre de la CCMB.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise que la Fête de la musique aura lieu le 21 juin prochain sur la Place du Marché et dans trois établissements du centre du village. Des affiches seront placardées et des tous-ménages seront distribués.

8. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller D. Pasche regrette qu'il ne soit toujours pas possible de voir les disponibilités des cartes journalières CFF sur le site internet de la Commune.

Il déplore également que certaines routes communales, comme par exemple Bex-Le Châtel, Bex-Les Dévens ou la route du cimetière, ne disposent d'aucunes signalisations ou marquages, rendant ces tronçons potentiellement dangereux pour la circulation routière et pour les piétons qui les utilisent. Ne serait-il pas judicieux et responsable de la part de notre commune de remédier à cette situation en prenant les dispositions d'usage, peut-être par la pose de potelets en plastique blanc avec catadioptres - solution moins onéreuse- ?

Il relève encore le problème actuel de surcharge de la déchetterie qui provient principalement de son horaire qui n'est pas adapté aux besoins des citoyens bellerins. L'ouverture d'un jour par semaine jusqu'à 18h.00 et du samedi sans interruption jusqu'à 16h.30 pourrait améliorer cette situation.

Monsieur le Conseiller M. Mundler fait part de la demande d'un petit entrepreneur de la zone industrielle qui se trouve régulièrement emprunté avec ses déchets, plus particulièrement le carton. Il demande s'il serait possible d'installer des containers dans cette zone.

Monsieur le Conseiller M. Rochat intervient sur le prix des parkings. Lors de l'installation des horodateurs sur les parkings du Parc Ausset et de la Grande Salle, il avait été convenu d'un certain prix horaire qui permettait à chaque utilisateur de ne pas être trop pénalisé et de continuer à fréquenter les commerces locaux. Or, à la lecture du dernier Echo bellerin, il ressort que l'ensemble des parkings seront équipés d'horodateurs et que le prix horaire sera identique sur chaque lieu de stationnement. Il demande donc que le tarif actuel sur les parkings du Parc Ausset et de la Grande Salle soit maintenu.

Monsieur le Conseiller P. Carminati demande que les trous sur la route de Vasselín soient bouchés au plus vite.

Madame la Conseillère V. Moreillon revient sur le vote des conclusions du préavis 2013/01 et s'étonne du fait que le Conseil se soit prononcé sur le coût total du projet, sans tenir compte de la part du propriétaire adjacent et des subventions. Elle souhaite également savoir qui répondra au courrier dont il a été fait lecture.

Madame la Conseillère A. Bielman revient sur la journée "Coup de balai" et remercie la Municipalité de cette belle initiative. Elle souligne que l'opération a mis en évidence la disparité entre les quartiers concernant les questions d'hygiène. Elle encourage à renouveler l'opération de nettoyage par la population mais elle estime que certaines zones devraient également être nettoyées par les employés communaux qui possèdent la tenue et le matériel nécessaires afin de ne pas mettre en danger la population civile.

Elle relève aussi la difficulté pour certains habitants de se rendre à la déchetterie avec des déchets encombrants lorsqu'ils n'ont pas de véhicule adapté. Elle demande s'il serait possible de conclure un accord avec Plateforme-Jeunesse pour que ce matériel puisse être ramassé sur demande et amené à la déchetterie par leurs soins en échange d'un don.

Enfin, elle communique à la Municipalité l'existence de la société Terracycle et en explique le fonctionnement (campagnes nationales de récolte d'objets considérés en principe comme non-recyclables). Elle souhaite que la Commune puisse adhérer à ces campagnes nationales dans le cadre du label "Cité de l'énergie" et tient les coordonnées à disposition de la Municipalité.

Madame la Conseillère E. Comte relève que des containers à déchets encombrants avaient été posés à l'Ancien Stand et qu'ils avaient rencontré un grand succès. Ne serait-il pas possible de réitérer l'opération régulièrement, tous les trois ou quatre mois par exemple ?

Madame la Conseillère C. Guérin demande si un ou des pavillons seront démontés suite à l'ouverture des nouvelles classes à la rentrée scolaire. Elle relève également avoir observé à plusieurs reprises des dealers déambulant dans les rues du village se faire contrôler par des patrouilles de police. Ces interventions permettront de déstabiliser le trafic dans notre commune et elle encourage l'Epic à continuer ces contrôles.

Madame la Conseillère M. Marsden a appris, par la presse, la mise en fonction d'une commission cantonale chargée d'étudier et de modifier les règlements actuels et les normes liés aux bâtiments scolaires. Les résultats de cette commission vont-ils permettre de diminuer le coût du projet de la Servanne ?

Madame la Conseillère C. Cosandey déplore qu'il n'y ait pas une meilleure coordination entre la commission culturelle, les manifestations privées et l'ASLB (Association des sociétés locales) afin d'éviter que les manifestations n'aient lieu au même moment.

Réponses

Monsieur le Président G. Rapaz répond à Madame la Conseillère V. Moreillon qu'il se chargera de leur répondre en leur indiquant avoir pris connaissance de leurs doléances et en leur proposant de contacter le Municipal de police pour avoir de plus amples informations.

Monsieur le Syndic P. Rochat prend note de la remarque de Monsieur le Conseiller D. Pasche et relancera les personnes chargées de faire le nécessaire.

Il précise à Madame la Conseillère V. Moreillon que la Commune doit s'acquitter de l'ensemble des factures lorsqu'elle entreprend des travaux. Ce n'est qu'après que les éventuelles subventions sont perçues et que les parts à charge de tiers sont facturées. Dans le cadre de la gestion financière de chaque projet, apparaissent les factures payées, la déduction des subventions et la déduction des parts de tiers pour aboutir au coût réel.

Il répond à Monsieur le Conseiller M. Rochat qu'effectivement la question des tarifs de parking au Parc Ausset et à la Grande Salle a échappé à la Municipalité. Il est fort probable que le tarif à la Grande Salle sera unifié avec les parkings environnants. Par contre, la Municipalité va certainement revoir sa position par rapport au Parc Ausset.

Il confirme à Madame la Conseillère M. Marsden la mise en place récente de cette commission. Toutefois, les membres de cette commission devront en premier lieu se confronter au Conseil d'Etat et d'ici que des conclusions précises puissent être utilisées, notre collègue sera construit.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond aux intervenants sur la question des déchets. Premièrement, il rappelle que tout container déposé et laissé à l'usage des citoyens sans surveillance est systématiquement utilisé pour tout et n'importe quoi. La proposition de poser régulièrement des containers à l'ancien stand de Vauvaise doit donc être rejetée.

Il précise à Madame la Conseillère A. Bielman que nombre de déchets sont entreposés sur des propriétés privées et qu'il est donc difficile d'intervenir. Le service de la voirie est déjà régulièrement mis à contribution pour le nettoyage de certains axes et il sera difficile de cumuler les lieux mais il retient la remarque.

En ce qui concerne le débarras d'objets encombrants, il rappelle que les citoyens peuvent demander de l'aide au service technique. Par contre, il n'est pas opposé à entrer en discussion avec Plateforme-Jeunesse lorsque les travaux de leurs nouveaux locaux seront terminés.

En ce qui concerne les commerçants, il est envisagé qu'ils pourraient être autorisés à amener leurs déchets (ou une partie) à la nouvelle déchetterie.

Enfin, il rappelle que la déchetterie actuelle est gérée par Cablofer qui met à disposition son personnel. Cette société sera approchée afin de déterminer s'il serait possible d'augmenter les heures d'ouverture.

Madame la Municipale E. Desarzens précise à Madame la Conseillère C. Guérin que l'enclassement 2013 n'est pas encore finalisé. A première vue, l'ouverture des nouvelles classes permettrait d'ôter un pavillon dans la cour mais rien ne sera fait avant la rentrée scolaire. Pour rappel, ces pavillons ne coûtent plus rien à la Commune.

Monsieur le Municipal D. Hediger informe l'assemblée, suite aux remarques positives sur le travail de la police de Madame la Conseillère C. Guérin, que nombre d'actions se sont déroulées ces deux derniers mois. Une procédure a débouché sur la fermeture du City Bar et une lettre de réprimande a été adressée au Welcome Bar afin que son fonctionnement soit mieux surveillé. Enfin, l'EVAM a demandé un contrôle suite à des soupçons sur trois résidents célibataires africains. Ce contrôle a permis de révéler une fausse identité.

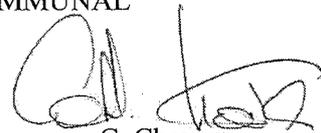
Il répond à Monsieur le Conseiller D. Pasche qu'il se renseignera sur les raisons de l'abandon du marquage des routes et de l'implantation de piquets. Il craint néanmoins que ces mesures ne coûtent très cher.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise à Madame la Conseillère C. Cosandey qu'il est particulièrement difficile d'avoir une bonne coordination vu la pléthore de manifestations sur les week-ends.

Tous les conseillers ayant reçus une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 21h.15, non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


G. Rapaz
Président


C. Chavan
Secrétaire

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE

PREAVIS N° 2012/17

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission formée de la conseillère Germanier Carole et des conseillers Burnier Bertrand, Droz Pierre, Maendly Eric et Echenard Pierre rapporteur, s'est réunie une première fois le 20 mars, elle s'est rendue sur place pour apprécier la situation.

Il s'est avéré d'emblée que la majorité des commissaires n'était pas enthousiasmée par la proposition municipale pour les raisons suivantes :

- La demande des habitants des Posses ne semble pas être à l'origine de cette étude.
- La fréquentation des trains est extrêmement faible, d'où une utilisation limitée de ce trottoir.
- Le déplacement des panneaux d'entrée de localité 120 m' à l'amont du panneau actuel implique la reprise par la commune de ce tronçon de route cantonale qui est en piteux état.
- Le coût de l'investissement de près de Fr. 200'000. -- pour 70 m' de trottoir est disproportionné.

La commission étant unanime pour dire que l'accès à la gare est dangereux a suggéré au Municipal Rapaz d'étudier une solution moins onéreuse (marquage au sol, limitation de la vitesse sur ce tronçon etc ...).

En date du 17 avril 2013, la Municipalité de Bex a fait parvenir au Conseil, un avenant au préavis 2012/17 contenant des conclusions allant dans le sens des vœux de la commission.

Les commissaires se sont à nouveau réunis le 18 avril en présence du Municipal responsable pour entendre les démarches et conclusions retenues par la Municipalité.

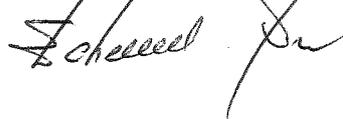
La commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de poser des candélabres alimentés par panneaux à cellules photovoltaïques.

C'est à l'unanimité des conseillers présents que la commission vous propose d'accepter les conclusions figurants à l'avenant du préavis 2012/17, soit :

1. Autoriser la pose de l'éclairage public sur le mur en amont de l'a RC715d entre la sortie du village et le sentier d'accès à la gare pour sécuriser la bande longitudinale pour piétons qui sera marquée au sol par les Services de l'Etat.
2. Autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 65'000.—à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 6'500.—par année.
3. Financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Pour la commission :

Pierre Echenard





CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport de la commission des finances chargée de l'étude du préavis
2012/17 concernant la construction d'un trottoir franchissable à la sortie amont, le
long de la RC 715d, entre le chemin d'Enhaut et le sentier d'accès à la Gare BVB**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 10 avril dernier afin d'étudier ce préavis. Le Syndic, Monsieur Pierre Rochat ainsi que le municipal responsable, Pierre-Yves Rapaz étaient présents pour répondre à nos questions, ce dont nous les remercions.

Le municipal M. Rapaz nous a informés que ce préavis tel que présenté, n'est plus valable, car le canton n'est pas d'accord de faire un trottoir (comme prévu par la Commune de Bex) à la sortie amont des Posses. La cause est que la route RC 715d est trop étroite à cet endroit. Un trottoir franchissable n'est pas faisable car la limite de la vitesse est à 80km /h à cet endroit. Pour la commune de Bex un déplacement de la signalisation 50km/h env 120m à l'amont viendrait trop cher parce que la Commune aurait l'obligation de reprendre à sa charge ce tronçon concerné.

Compte tenu de ce fait ce trottoir ne se fera pas. Par contre le canton propose de faire à sa place une zone bien marquée par un goudron coloré. En plus ce travail est pris en charge par le canton.

Suite à ces modifications seule la pose de l'éclairage yc travaux génie civil restera à la charge de la Commune le coût total se montera à Frs. 65'000.00. Cette somme sera amorite sur 10 ans à Raison de Frs. 6'500.00 par année.

Par conséquent, après analyse des différents éléments, la commission, à la majorité des membres présents, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis modifié.

Bex, le 24 avril 2013

Pour la commission des finances
Christa Aeschlimann

Rapport commission

Préavis no 2012/18 concernant la mise en conformité de l'annexe 1"des statuts de l'"association de communes Police du Chablais vaudois".

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La commission chargée de rapporter est composée de Mesdames Eliane Comte et Annelise Cretton (rapporteur), et de Messieurs Michel Croset, Jean-Yves Girod et Marc Mundler. Elle s'est réunie le mardi 9 avril 2013 en présence de Monsieur le Municipal Daniel Hediger, que nous remercions pour les informations données.

En préambule il paraît judicieux de rappeler que ce préavis fait suite au préavis 2011/07 relatif à la constitution de l'association de communes concernant l'EPOC (police du Chablais vaudois) accepté par le Conseil Communal de Bex, le 21 septembre 2011 et du préavis 2011/14 concernant la modification des statuts.

Le contenu du préavis porté à l'ordre du jour de ce soir est une conséquence directe des modifications apportées par l'Autorité cantonale afin d'être en conformité avec la nouvelle loi sur l'organisation des Polices Vaudoises (LOPV) du 13 septembre 2011. La Municipalité qui n'a apporté aucun changement aux statuts vous fournit des explications claires concernant ces modifications cantonales aux pages 2 et 3. Nous préciserons toutefois que l'EPOC n'aura pas les compétences d'une police Judiciaire, ces prérogatives étant réservées à la Police cantonale et à la Police de Lausanne.

Dans l'exemplaire pour approbation de l'Annexe 1 à la page 4 auriez-vous l'obligeance de rajouter le S à Communes à la première ligne.

Lorsque les trois Communes concernées auront approuvé cette annexe, elle sera à nouveau envoyée au Conseil d'Etat pour son approbation.

En conclusion de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous encourage vivement, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter cette mise en conformité, et d'adopter les conclusions du préavis municipal no 2012/18 telles que présentées soit-

- d'approuver la mise en conformité et la teneur des articles 1 à 10 de l'"Annexe 1" des statuts de l'"Association de communes Police du Chablais vaudois"

Fait à Bex, le 11 avril 2013

Annelise Cretton

Annelise Cretton



Bex, le 25 avril 2013

**Rapport de la Commission ordinaire chargée d'étudier le préavis 2013/01
concernant la réfection de la toiture du cinéma de Bex
et son raccordement au chauffage à distance**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mme Sylvianne Zuber, de MM. Pierre Carminati, Reynold Cherix, Christophe Roessler ainsi que de votre rapporteur, s'est réunie au complet au bureau du cinéma en date du 22 avril 2013 pour traiter ce préavis. Nous remercions M. Blaise Bataillard, responsable du cinéma, pour son accueil ainsi que la visite et la mise à disposition des locaux.

Monsieur le Municipal Christophe Siméon était présent pour répondre à nos questions et nous donner les explications souhaitées, ce dont nous le remercions vivement.

Le préavis qui nous est soumis porte sur deux objets différents.

**1. RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE POUR CHF
26'000.00**

Le remplacement de la chaudière actuelle par une sous-station était prévu en 2012, mais la livraison de cette dernière ne pouvant se faire avant le mois d'octobre, et tenant compte du fait que le chauffage du cinéma, du bureau et de l'appartement à l'étage doit être coupé pendant environ 10 jours, la Municipalité a décidé de reporter ces travaux en 2013.

Le montant de CHF 26'000.00 prévu dans le préavis est basé sur les offres rentrées. Il est composé de la sous-station elle-même (environ CHF 10'000.00) et pour le reste du démontage et de l'évacuation de la chaudière actuelle, des fournitures, de l'installation, des raccordements, des branchements électriques, du démantèlement des



conduites de gaz, etc... L'entreprise choisie pour ces travaux a déjà réalisé d'autres installations similaires dans le village et possède donc l'expérience pour ne pas dépasser le budget alloué.

2. REFECTION DE LA TOITURE POUR CHF 60'500.00

Ces travaux ont été planifiés dans le plan financier de cette législature, et en principe prévus pour 2016. Ces dernières années, plus de CHF 12'000.00 ont été dépensés pour des réparations sur ce toit, ce qui représente environ 20% du montant budgété pour cet objet. La fréquence des interventions devenant annuelle, et inquiète de dégâts plus conséquents, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux de réfection du toit cette année. Le passage par le biais du budget aurait reporté d'une année encore.

Les prix présentés sont également basés sur les offres rentrées et ne seront pas dépassés, à l'exception de quelques éventuelles légères fluctuations sur les fournitures.

Le toit plat du bâtiment du cinéma a une surface de 237 m², dont environ 30 m² (13%) servent de terrasse au propriétaire du bâtiment accolé. Selon la convention existante et les discussions qui ont eu lieu entre la Municipalité et le propriétaire voisin, ce dernier accepte de payer la part correspondante à la surface de sa terrasse, soit environ CHF 8'000.00 qui viendront en diminution du montant final.

La nouvelle étanchéité sera de type bitume polymère, et une couche d'isolation thermique "XPS" sera posée. Actuellement il n'y a pas d'isolation thermique. Le rendement énergétique sera donc nettement amélioré.

La commission se réjouit à l'idée que sur les 3 entreprises qui ont rendu leurs offres 2 sont locales et espère que l'une d'elle sera choisie pour l'exécution de ces travaux.

3. CONSIDERATIONS GENERALES

Bien que la compétence de la Municipalité soit de CHF 100'000.00, les services cantonaux recommandent de passer par la voie d'un préavis pour toute intervention dépassant CHF 50'000.00 sur un immeuble propriété de la Commune. La commission approuve donc cette manière



COMMISSION ORDINAIRE

de procéder et trouve judicieux de regrouper les 2 interventions en un seul préavis.

En conclusion, notre commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2013/01, à savoir :

- vu le préavis municipal N° 2013/01;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Le Conseil communal de Bex décide:

1. d'autoriser la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son raccordement au chauffage à distance;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 96'500.00 à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Bâtiments et constructions » compte 9143.001;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 9'650.00 par an;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Pour la Commission ordinaire

Marc Mundler



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport de la commission des finances chargée de l'étude du préavis
2013/01 concernant la réfection de la toiture du cinéma de Bex et son
raccordement au chauffage à distance.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 10 avril dernier afin d'étudier ce préavis. Le Syndic, Monsieur Pierre Rochat ainsi que le municipal responsable des domaines et des bâtiments, Monsieur Christophe Siméon étaient présents pour répondre à nos questions, nous les en remercions par la présente.

Compte tenu du fait que des réparations suite à des infiltrations devenaient de plus en plus fréquentes, décision a été prise de remettre en état la toiture du cinéma immédiatement, bien qu'initialement ces travaux étaient programmés en 2016 dans le Plan financier de la Commune.

La réfection de la toiture ainsi que le raccordement du cinéma au chauffage à distance concernant tout deux des charges liées à la rénovation du bâtiment, les travaux seront financés par le même crédit extrabudgétaire.

Ces travaux augmenteront la charge annuelle de notre Commune de frs. 9'650.00 durant 10 ans. Pour mémoire, le montant total des amortissements atteint entre 2 et 3 millions chaque année.

Par conséquent, après analyse des différents éléments, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis.

Bex, le 23 avril 2013

Pour la commission des finances
Marianne Marsden

Rapport de la commission ordinaire chargée de rapporter sur le préavis 2013/02 concernant le réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie en date du 18 avril 2013 en présence de Mmes Carole Guérin, Valérie Moret, et MM. Pierre Echenard, Eric Maendly et le soussigné.

MM. Emmanuel Capancioni et Jean-Philippe Marlétaz s'étant excusés.

Messieurs les Municipaux Pierre-Yves Rapaz et Olivier Pichard étaient également présents lors de cette séance. Ils ont apporté les explications nécessaires et ont répondu aux questions. Nous les en remercions.

En préambule, il convient de rappeler que depuis quelques années, un important développement des constructions voit le jour dans le secteur "Route de l'Arche – Chemin de Montaillet". Cette évolution conduit la Commune à se préoccuper de la sécurité des piétons. En juin 2012, il a été décidé d'étudier plusieurs solutions piétonnes pour l'entier de la route de l'Arche et de mener également une réflexion sur les chemins de la Pensée et de Montaillet. En effet, au vu du nombre de constructions et de projets en cours dans le secteur, il est indispensable d'adapter ces voiries en tenant compte également d'une contrainte imposée par les TPC au sujet des deux accès routiers débouchant sur l'Avenue de la Gare.

Suite à une visite locale, la commission émet les remarques et suggestions suivantes.

La Commune devrait négocier les emprises de terrains lors de la mise à l'enquête de constructions d'immeubles par les promoteurs plutôt que d'attendre que les appartements soient vendus en lot de PPE. En effet, il semble plus facile de négocier avec une seule personne (en l'occurrence le promoteur) plutôt qu'avec tous les futurs copropriétaires de la PPE.

Une emprise de terrain peut être nécessaire à la Commune afin de réaliser différents aménagements propices à une harmonisation ou réalisation de trottoir ou autres constructions.

Nous avons aussi pu entendre que les taxes encaissées lors des mises à l'enquête sont importantes, mais elles sont affectées au service des eaux et des égouts. Elles ne donnent en fait que de la liquidité.

La commission propose de ramener la largeur du trottoir à 2.25 mètres au lieu des 2.50 mètres prévus dans le préavis. Cela permettrait de se conformer à un procédé courant (multiple de 75 cm) dans le domaine du génie civil et de réduire le coût des travaux. Il serait aussi judicieux de prolonger la continuité du trottoir par un marquage au sol à la suite de la parcelle 42, ce qui permettrait d'assurer la sécurité des piétons et le cheminement des écoliers sur ce tronçon.

La commission demande que le choix définitif sur la solution appliquée pour la circulation sur les chemins de la Pensée et de Montaillet ne se fasse qu'après une période de tests et d'essais satisfaisants. Il est cependant regrettable que la liaison du chemin de la Pensée à celui de Montaillet se fasse par le trottoir de l'avenue de la Gare, bien que la commission soit consciente que pour certains propriétaires aucune alternative n'est actuellement possible pour accéder à leur domicile.

La commission a pris note que l'estimation des coûts a été réalisée par les soins du service technique et qu'aucune soumission n'a été demandée. Elle espère fermement que la facture finale soit conforme et respecte les chiffres estimés dans le préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis 2013/02, soit :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 970'000.-;
3. De porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "ouvrage de génie civil et d'assainissement", compte N° 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 32'400.- par an;
4. De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Pour la Commission
Jean-François Cossetto



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

PREAVIS N° 2013/02

Rapport concernant le réaménagement de la route de l'Arche et du chemin de Montaillet.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie mercredi 10 avril 2013 pour analyser ce préavis en présence de Messieurs Pierre Rochat et Pierre-Yves Rapaz, dont nous les remercions pour leurs explications.

Ce préavis nous réconforte par rapport au développement de notre commune et la mise en conformité de nos infrastructures pour accueillir de nouveaux habitants.

Ce projet présente l'avantage de s'autofinancer, ainsi la commune n'a pas besoin de recourir à un emprunt, car les taxes des constructions réalisées sont supérieures au préavis présenté.

Ce crédit de Fr. 970000.-- va surtout augmenter nos charges d'amortissement à raison de Fr. 32400.-- par an pour une durée de 30 ans.

Le budget présenté a été calculé par le bureau technique de la commune et non sur rentrée de soumissions, le choix est bon car cela va permettre d'harmoniser les travaux avec les constructions en cours.

Par conséquent Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission des finances à la majorité des membres présents, vous propose d'accepter le préavis dans son intégralité.

Pour la commission des finances


Giorgianni Mariano

Quel avenir pour les consultations et gardes médicales à Bex ?

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques temps déjà, je me pose des questions sur l'avenir des consultations et gardes médicales à Bex, une problématique qui me tient à cœur et que par ce postulat j'aimerais partager avec vous.

Plusieurs facteurs m'ont interpellée et incitée à faire cette démarche :

- Le transfert de l'hôpital du Chablais sites de Monthey et d'Aigle sur le site de Rennaz
- La pénurie prochaine de médecins dans la commune au vue de l'âge des praticiens exerçant actuellement dans notre région
- L'augmentation de la population bellerine
- Les projets en cours des communes voisines telles que des collaborations intercommunales pour l'organisation des soins de proximité

Devant cette interrogation, il me semble que le temps de penser **ensemble** à la façon dont on pourra assurer durablement à la population de Bex un accès à une médecine de proximité et à des médecins de premier recours, est arrivé.

A mon avis, la Municipalité devrait créer un groupe de travail, afin de réfléchir à la direction à suivre. Il faut que la politique communale rejoigne les besoins à venir de la population en termes de consultations médicales.

Il existe actuellement plusieurs modèles de développements médico-sociaux qui ont fait leurs preuves dans différentes régions helvétiques : des maisons médicales de garde, des permanences ou des maisons de la santé.

Une solution qui à première vue pourrait être plus aisément réalisable serait de faciliter la création d'un cabinet médical de groupe avec pourquoi pas un cabinet de physiothérapie, un médecin-dentiste. Ce pôle médical pourrait être par exemple localisé dans l'un des bâtiments qui abritent des appartements protégés.

Nous sommes tous conscients qu'il est très difficile de faire venir en zone périurbaine de jeunes médecins. Dans ces conditions, il faut impliquer les médecins eux-mêmes afin qu'ils soient partie prenante dans l'organisation future.

Offrir à la population de notre Commune une solution en termes d'accès aux soins de proximité devrait être une priorité pour les années à venir. Et c'est à l'exécutif et au législatif de donner une impulsion au développement d'un projet tel que présenté plus haut. Il est en effet nécessaire que la politique communale soit initiatrice et partie prenante d'un tel projet afin que les demandes de nos citoyens soient entendues dans ce domaine.

Dans ces conditions, je demande donc :

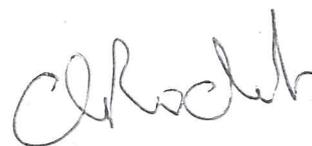
- Que la Municipalité nous présente sa vision pour garantir l'accès aux soins de proximité pour tous les habitants de la Commune de Bex
- Que la Municipalité mette en œuvre un groupe de travail afin d'organiser et coordonner les différents intervenants

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, il est temps d'agir, de collaborer et de mettre en place un tel type de projet permettant de conserver de la qualité de vie dans notre commune, la santé étant l'une des préoccupations principales de nos concitoyens.

Et comme je l'ai déjà rappelé, le temps presse. N'attendons pas minuit moins cinq pour nous mettre au travail, sinon on risque de se retrouver comme Cendrillon...

Mais les contes ne finissent pas toujours bien !

Claudia Rochat



Conseillère communale PS

Bex, le 26.04.2013